

Centres de classes-lecture

Le cahier des charges

Extrait des Actes de Lecture n°32 (décembre 1990)

Historique

En février 1988, l'Association Française pour la Lecture (A.F.L.) a, sur le principe des classes transplantées, fait fonctionner dans un centre de la F.O.L. du Calvados une première classe-lecture pour des enfants des cours moyens de Nanterre. En septembre 1988, elle créait, à BÉSSÈGES dans le Gard, le Centre National des Classes-Lecture afin d'expérimenter et d'évaluer, en liaison avec l'I.N.R.P., l'impact d'un tel dispositif auprès des élèves et des institutions. En janvier 1989, le Recteur MIGEON reprend le principe des classes-lecture dans ses propositions au Ministre de l'Education Nationale.

A ce jour (décembre 1990), quatre centres fonctionnent sous cette appellation de classes-lecture. Ils ont, fort heureusement, leur autonomie vis-à-vis des pré-supposés qui ont guidé l'A.F.L. dans cette entreprise. Mais c'est une chose de forger sa spécificité en connaissance de cause ; c'en est une autre d'agir en méconnaissance de la réalité. Dans le premier cas, on est assuré de faire progresser l'innovation première, dans le second, on a bien peu de chances de s'en approcher jamais...

A un moment où nécessités et possibilités conduisent à l'implantation de ces centres de classes-lecture au plus près des collectivités locales, l'AFL souhaite dresser un bilan opérationnel de ces 3 années d'expérimentation afin de contribuer à cette « connaissance de cause » dont dépend le développement original de ces entreprises qui se multiplient.

Intentions initiales

Les premières classes-lecture avaient la volonté de regrouper dans un même lieu, l'essentiel des conditions qui permettent à un enfant de devenir lecteur :

- **développer** avec la famille et les autres milieux de vie de **l'enfant des relations d'information et d'aide** pour que l'écrit accompagne tout besoin d'agir, de comprendre, de ressentir, de penser, de communiquer et que la lecture cesse d'être présentée, enseignée et vécue comme une activité distincte, culturelle ou scolaire, relevant du goût ou de la distraction.
- permettre aux enfants d'être eux-mêmes, dans leurs différents lieux de vie, **acteurs** avec les adultes **d'une politique générale de développement** agissant sur les pratiques sociales de lecture dans l'environnement. Donc insérer l'école dans un réseau communautaire qui permet aux enfants d'être à la fois producteurs et destinataires d'actions impliquant le recours à l'écrit.
- faciliter le **fonctionnement et l'utilisation** d'un équipement tel que **la Bibliothèque Centre Documentaire** (BCD) en relation avec d'autres pôles de lecture (bibliothèque municipale, librairie, etc.) pour animer, avec les enfants, des lieux de découverte et d'observation de la littérature, de la documentation et de la presse pour la jeunesse.
- travailler de manière intensive au **perfectionnement des stratégies de lecture et d'écriture** en utilisant les ressources technologiques de l'informatique afin de dépasser les savoirs alphabétiques actuels et faire entrer tous les élèves dans des pratiques de lecturisation.

La qualité des résultats de ces stages proposés aux élèves a mis en évidence l'urgence de développer ces conditions sur les lieux-mêmes de l'école et du quartier plutôt que d'en faire un moment exceptionnel d'une classe transplantée. D'où, dès mars 1989, l'évolution du dispositif pour qu'il accueille **des équipes** (adultes et enfants) issues d'une commune ou d'un quartier et participe à leur formation autant pour le perfectionnement personnel de leurs membres que pour les aider à devenir **acteurs dans une politique de lecture** au sein de la collectivité.

Perspectives actuelles

La venue en stage est désormais celle d'un groupe hétérogène émanant d'un quartier et prenant appui sur l'existence d'une école, d'un collège ou d'une instance de formation d'adultes.

Autour du noyau d'individus en formation directe (élèves de cours moyen, de sixième, de L..E.P., jeunes en insertion, chômeurs...), se trouvent réunis des coéducateurs du quartier (enseignants, formateurs, animateurs, bibliothécaires, parents, travailleurs sociaux,...) qui vont se former ensemble à l'occasion du travail avec le groupe-classe et de ses interventions dans le milieu autour du centre de classes-lecture.

La classe-lecture, c'est donc une formation de formateurs à propos d'une formation directe dans un endroit où le maximum de conditions (internes au centre et liées à son environnement) se trouvent réunies pour que se mène une politique de lecture. Une classe-lecture se déroule donc dans un centre qui doit offrir de nombreuses fonctionnalités et c'est l'objet du présent document que de les établir. Mais une classe-lecture implique surtout, en amont et en aval du stage proprement dit, une collectivité que la recherche de mesures globales, cohérentes et inter-institutionnelles en faveur de l'écrit préoccupe suffisamment pour engager une formation commune de ses acteurs.

D'où l'idée de Ville-Lecture, c'est-à-dire de communes qui posent les problèmes de telle manière que l'organisation d'un séjour d'un groupe dans un centre de classes-lecture apparaisse comme une étape dans un déroulement de longue haleine.

Les villes-lecture

Il ne fait guère de doutes aujourd'hui que le développement des pratiques de lecture et l'augmentation du nombre de lecteurs dépendent de l'évolution du statut des individus et de la constitution de réseaux d'écrits proches de chacun, c'est-à-dire de l'élargissement des bases sociales de ce qui s'exerce dans l'écrit. En d'autres termes, **une politique de lecture doit se développer sur tous les lieux de vie des gens** et s'efforcer de remédier à l'état d'exclusion et d'irresponsabilité qui caractérise les non-lecteurs.

La commune, parce qu'elle est susceptible de réunir ces conditions, est l'unité territoriale, administrative, géographique et démographique la plus propice à la mise en œuvre d'une politique de lecture. L'individu y est, en effet, impliqué dans les réseaux croisés de la famille, du quartier, de l'éducation, de la santé, du loisir, de l'information, de la consommation, du travail, de la vie associative et militante, de la gestion locale, etc...

Presque toujours confinée dans un rôle de pourvoyeuse de fonds pour des actions dispersées, elle est pourtant la seule autorité capable de mettre en place et de faire fonctionner **une instance de concertation et de coordination** des multiples acteurs œuvrant en faveur de la lecture dont la forme la plus appropriée est une Commission extra-municipale sur laquelle nous reviendrons.

Une Ville-Lecture est donc une commune qui aborde des actions de lecturisation en mettant en commun les analyses, les projets et les moyens de l'école, de l'entreprise, de la culture, de l'action sociale, de la vie associative car tout individu est à la fois travailleur, parent, locataire, utilisateur des équipements sociaux, impliqué dans une association... Son rapport à l'écrit s'exerce et se diversifie dans la totalité qu'il constitue. Une politique de lecture remet en cause le morcellement de la personne : la commune est l'instance où peut s'imposer le plus efficacement cette conception transversale.

De même que c'est à plusieurs qu'on apprend à lire tout seul, c'est à beaucoup que s'inventent les politiques nouvelles de lecture, à condition que celles-ci ne soient ni une juxtaposition ni la recherche d'un consensus, mais une remise en cause permanente et mutuelle sans laquelle il n'y a ni progrès ni démocratie. C'est aussi leur fragilité car elles doivent prendre le risque du contre-courant et de l'investissement obscur dont les effets sur les échéances électorales ne sont pas immédiatement perceptibles.

Quel que soit le lieu où on «agit» et le public auquel on s'adresse, les actions (hiérarchisées selon les besoins constatés et réparties en fonction des opportunités et des compétences des différents partenaires) devraient s'efforcer d'atteindre simultanément sept objectifs qui sont autant de moyens de lutter contre tous les facteurs associés à la non-lecture ; à savoir :

1. **La réimplication de chacun** dans la responsabilité et le pouvoir sur les différents aspects de sa vie.
2. **L'éclosion de modes nouveaux de lecture** en développant des processus d'observation, d'analyse, d'étude et de distanciation vis-à-vis des écrits existants.
3. **L'information permanente** et par les moyens les plus diversifiés sur la nature et les enjeux de la lecture.
4. La multiplication de circuits-courts **de production et de diffusion de nouveaux écrits** utilisant l'écriture comme outil pour penser et transformer.
5. **La complémentarité des institutions et des équipements** et leur mise en réseau.
6. **La formation commune de tous les acteurs** susceptibles d'apporter leur concours.
7. **Le recours aux technologies modernes** tant dans l'apprentissage initial que pour le perfectionnement des techniques de lecture.

Une commune qui se désigne comme Ville-Lecture s'engage à créer et à faire fonctionner **une Commission extra-municipale, véritable groupe de pilotage** mettant en relation l'ensemble des acteurs. Cette Commission, sous la responsabilité conjointe de plusieurs adjoints qui en assurent la co-présidence, est constituée de membres mandatés par les institutions partenaires (système éducatif, formation d'adultes, bibliothèques, entreprises, associations, syndicats...) ou ayant une relation professionnelle à l'écrit (écrivains, libraires, professionnels de la communication...) C'est un groupe de travail qui réfléchit à la politique globale en faveur de la lecture que, conduit la municipalité, ses membres, y compris les élus, jouant en outre un rôle important auprès de leurs propres institutions pour favoriser au sein de ces dernières les actions de réflexion, de recherche et de formation en relation avec la politique mise en œuvre par la commune.

Une telle orientation communale ne manquera pas de faire naître des besoins de formation, de recherche et de production auxquels chaque collectivité individuellement ne pourrait répondre. Apparaît ainsi la nécessité de créer des Centres de Classes-Lecture départementaux ainsi que des Instituts Régionaux de la lecture dont les responsabilités et les fonctions sont précisés dans les chapitres qui suivent.

Les instituts régionaux

Les communes engagées dans une politique concertée de lecture avec les différents partenaires intervenant sur leur territoire seront souvent démunies pour trouver les aides dont elles ont besoin notamment en ce qui concerne les possibilités d'expertise pour déterminer les priorités, l'évaluation des actions entreprises, la formation commune des différents acteurs, la recherche et le suivi, la production d'outils, etc...

Il ne fait pas de doute que, dans le cadre d'une réelle décentralisation (qui ne saurait se confondre avec des actions de déconcentration que poursuivent bon nombre de ministères), les instances régionales peuvent jouer un rôle déterminant en mettant à la disposition des Villes-Lecture, **des structures d'appui, de réflexion, d'observation, de formation, d'évaluation, d'expérimentation et de conseil** qui seraient d'autant plus facilement regroupées dans un Institut Régional de la lecture que leurs fonctions constituent autant de volets complémentaires et indissociables.

Ces Instituts Régionaux devraient être des structures légères et polyvalentes mises à la disposition des Villes-Lecture et dont la fonction essentielle serait d'inciter et d'instruire les demandes formulées par les communes pour la mise en œuvre de leur politique. Il serait, en effet, dangereux de croire que les réponses existent telles quelles dans les instances de recherche ou de formation des différentes institutions qui se partagent actuellement le marché de la lecture, qu'il s'agisse des associations, de l'Education nationale, de la Culture, de la Formation Professionnelle, etc... Non que les compétences ne se trouvent, pour l'essentiel, à ces niveaux. Mais, comme pour toute innovation sociale, nul n'a encore l'expérience des besoins nouveaux que seules les pratiques nouvelles révèlent. Il y aura donc lieu d'en établir les finalités à partir de l'évolution des démarches communautaires et de définir alors les moyens propres à les satisfaire, moyens qui ne se confondront pas avec la juxtaposition des plus pertinentes démarches actuelles même s'ils s'en inspirent dans un cadre plus général.

Un Institut s'appuiera sur une commission réunissant les experts régionaux dans les domaines que la lecture concerne : sociologie de la lecture, évaluation de l'innovation sociale, formation aux métiers du livre, formation de formateurs, d'enseignants et d'animateurs, sciences de l'éducation, etc, experts tous impliqués eux-mêmes dans la recherche et la formation auprès de l'institution qui les mandate. Cette commission ventilera, le cas échéant, les demandes de formation, d'évaluation et de conseil entre les structures existantes à charge pour elles de s'ouvrir au-delà de leur corporation ; mais le plus souvent, elle répondra aux demandes nouvelles en expérimentant des modalités de recherche et des cursus de formation originaux pris en charge, dans le cadre de l'Institut, par les partenaires extérieurs travaillant dans une perspective inter-institutionnelle hors de leurs structures habituelles.

Ces Instituts Régionaux fonctionneront en étroite liaison avec les Centres de Classes-Lecture implantés au niveau départemental et dont la fonction prioritaire porte évidemment sur la formation des acteurs des politiques communales, constituant ainsi un réseau privilégié d'expérimentation et de recherche.

Les centres départementaux

Nous retenons le principe du fonctionnement au minimum d'un centre par département. Toutefois, il est déjà assuré que l'existence de grandes agglomérations entraîne la création de centres spécifiques. Et dans l'immédiat, pour inciter les départements, des centres à vocation régionale se révèlent nécessaires. Mais, quelle que soit la collectivité territoriale concernée (commune, département ou région), un cahier des charges liées au fonctionnement d'un Centre de Classes-Lecture peut être établi, définissant des contraintes et des missions précises en deça desquelles il ne serait pas légitime de conserver ce concept de classe-lecture.

Un Centre est un lieu permanent...

- **animé par une équipe permanente,**
- **équipé des moyens modernes** liés aux livres, à la production d'écrits et à la lecture,
- **participant** lui-même à **des actions** en grandeur réelle dans l'environnement,
- accueillant pour **des actions de formation** différents types d'acteurs,
- participant, en amont et en aval de ces stages, à **la préparation et au suivi** du travail des équipes de quartier qui se sont constituées,
- travaillant en réseau horizontal avec les autres centres et en liaison avec l'Institut Régional en particulier pour ce qui concerne **la recherche et l'évaluation.**

Nous allons, pour chacun de ces points, donner les lignes essentielles, renvoyant pour complément à la bibliographie et aux centres existants.

UN LIEU PERMANENT ANIMÉ PAR UNE ÉQUIPE PERMANENTE

Le Centre permet l'hébergement complet ou en demi-pension d'au maximum une centaine de personnes, enfants et adultes, isolés ou en famille.

On passera rapidement sur les conditions d'accueil dont on retiendra seulement qu'elles doivent rompre avec les représentations habituelles de l'école, de la bibliothèque, de l'usine ou des mètres carrés sociaux pour tendre vers des espaces ouverts, créatifs, mêlés, ateliers véritables d'artisans en lecture et en écriture illustrant cette heureuse disposition : « C'est à plusieurs qu'on apprend tout seul ! » De quoi ouvrir des concours d'architectes...

L'équipe qui accueille doit tendre à la plus grande hétérogénéité. Elle regroupe des personnes ayant l'expérience de ce qu'est le métier :

- d'enseignant du primaire et du secondaire
- de bibliothécaire ou documentaliste
- d'animateur socio-culturel
- de travailleur social
- de parent
- de responsable municipal
- de formateur d'adultes

Cet encadrement a la caractéristique et la chance d'être composé essentiellement de personnel détaché momentanément de leur fonction. L'hétérogénéité est la garantie qui évite la prédominance d'une institution et d'une catégorie d'activités et de projets. Le roulement assure, lui, la diversité dans les recherches et les actions entreprises ainsi que le réinvestissement au sein des institutions qui dégagent ponctuellement des salariés et des responsables.

Les compétences des membres de l'équipe devront recouvrir les champs suivants :

- **Expérience** concrète des principes qui fondent la mise en œuvre **d'une politique globale de lecture**.
- **Capacité d'assurer**, avec les différents partenaires, **la sortie régulière d'un journal** qui sera l'organe, sur un quartier, de cette politique.
- **Maîtrise des techniques de perfectionnement de la lecture**, en particulier de l'informatique, et de leur intégration dans des dispositifs variés pour des publics différents.
- **Connaissance** de la bibliothéconomie, du fonctionnement et du rôle **des BCD**, des COI, bibliothèques d'entreprise ou de lecture publique ainsi que des expériences innovantes en ces domaines.
- **Familiarité avec** la diversité de la **production éditoriale**, avec les moyens de l'analyser, d'en faire des lectures différentes, de la mettre en réseau, de la faire connaître, d'y réagir par de nouvelles productions.
- **Habitude de réagir** rapidement à une situation **par l'écriture** de textes destinés aussi bien au journal qu'à des recueils ou à des expositions...
- **Pratique du traitement de texte**, de la mise en page, des diverses approches de la lisibilité et de la P.A.O.
- **Expérience** des composantes **d'un projet de production** (venue d'un écrivain, atelier public d'écrivain, travail autour d'un thème, collaboration avec des partenaires du monde associatif, sportif, socio-culturel, politique, administratif, économique...)

Il est évident que tant de compétences supposent une équipe, une formation initiale, une formation continue. Il nous paraît indispensable, pour démarrer, que les différents membres aient effectué un stage d'au moins trois mois dans un centre déjà existant. Cette équipe est, on le voit, la résultante d'un partenariat qu'on retrouvera également dans la structure de gestion du centre. Sans parler du support lui-même, dont tout laisse penser qu'une association 1901 créée spécifiquement est la forme la plus efficace, il est important qu'une commission active préside aux destinées pédagogiques. On y retrouvera les représentants des partenaires habituels d'une politique de lecture au niveau local qui devront, dans un travail régulier d'analyse avec l'équipe permanente, veiller à la prise en compte et à la collaboration de toutes les composantes afin de concevoir l'action la plus cohérente et la plus globale.

UN LIEU EQUIPE DES MOYENS MODERNES..

Ce lieu doit permettre l'accueil simultané de classes, de stages et de leur encadrement. Il doit au minimum :

1. **offrir des espaces de travail** collectif et individuel pour des grands et des petits groupes.
2. **disposer d'un équipement informatique** comprenant :
 - une vingtaine d'ordinateurs avec, sur disques durs, des traitements de textes, des logiciels d'entraînement à la lecture (type ELMO), des gestionnaires de bibliothèque (type BIBLINF), etc.
 - une ou deux stations PAO avec imprimante LASER
 - une photocopieuse performante permettant la production quotidienne de journaux en une centaine d'exemplaires ainsi qu'un grand nombre de textes ou de documents de consultation.
3. **contenir** dans un vaste local spécialement aménagé **une bibliothèque** bien équipée comprenant un fonds général (fiction, BO, romans, documentaires, presse...), un fonds spécifique au milieu local, le fonds des écrits produits par le centre et un fonds pédagogique pour les formateurs. Des crédits de fonctionnement permanents couvriront les achats, l'entretien, l'équipement des livres, les fournitures de bureau, les abonnements.
4. **proposer le matériel** nécessaire et désormais habituel dans le domaine **de l'audiovisuel** : labo-photo, matériel vidéo, prise de son, équipement radio ou liaison organique avec une radio locale ou un circuit câblé.

Compte-rendu du rôle incitateur et formateur d'un tel centre, la qualité et la modernité de l'équipement est, encore plus qu'ailleurs, une nécessité.

UN LIEU PARTICIPANT A DES ACTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

Un Centre Départemental de Classes-Lecture n'apparaît pas de manière fortuite. Sa création correspond à un moment de la prise de conscience, par les collectivités, de la nécessité de faire gagner en cohérence une politique de lecture déjà bien implantée. La politique existe, le Centre s'installe. Quelle est sa part de travail ? Quel est son rôle dans cette dynamique locale ? Cette problématique est particulièrement importante pour les départements ruraux et les petites communes qui ne peuvent, à elles seules se doter de la totalité des moyens nécessaires.

1. ACTEUR. Réponse positive à toute demande de participation émanant des acteurs engagés dans cette politique de lecture. Le centre de par son équipement, l'équipe qui y participe (encadrement permanent et stagiaires), représente une base logistique du plus grand intérêt pour la réalisation des différentes actions au plan local et départemental. Par exemple, une association départementale de parents d'élèves peut préparer avec le Centre et ses stagiaires une campagne de sensibilisation à la place de la littérature de jeunesse dans la petite enfance...

2. OBSERVATEUR. Le Centre doit associer des spécialistes pour constituer un observatoire des politiques de lecture engagées sur la ville. Analyse des productions, évaluation de leurs effets sur la population, recherche de pistes plus adaptées, telles sont les tâches qui devront être les siennes.

3. LIEU RESSOURCE. Il est aussi chargé, ayant une vocation départementale, de recenser, de classer et tenir à disposition l'ensemble des productions, projets et idées explorés et réalisés dans différentes collectivités.

4. LIEU CHARNIERE. Le Centre se positionne au niveau départemental entre, d'un côté, l'ensemble des communes du département et, de l'autre, l'Institut Régional. Il puise et s'alimente à ces deux niveaux, tout comme il entretient des relations étroites avec l'ensemble des Centres Lecture de la Région. L'intérêt d'un tel travail réside dans l'efficacité accrue dont doit bénéficier son secteur géographique. De ce fait, il est chargé de centraliser les demandes particulières de prestations qui seront faites à l'Institut (projet de recherche, d'évaluation, productions...)

Cette description du rôle d'un Centre de Classes au sein de la vie départementale n'est limitée que par l'idée que nous nous faisons aujourd'hui des attentes et des demandes des collectivités engagées résolument dans ce type d'action.

UN LIEU OFFRANT DIFFERENTS TYPES DE STAGE

Le Centre accueillera des stages de nature très différente :

■ **des classes-lecture** qui, sur le modèle des classes transplantées, forment, en même temps que des enfants, une équipe d'adultes (enseignants, bibliothécaires, parents d'élèves, élus locaux, travailleurs sociaux...) aux pratiques individuelles et collectives de lecture et d'écriture et à la conduite de telles actions dans leur quartier ou leur commune.

■ **des stages lecture** s'adressant à des adultes en insertion ou reconversion (jeunes 18-25 ans, chômeurs, femmes isolées avec enfants...) ou tout salarié qui utilise la possibilité ouverte par la loi de 71 et reprise par les congés individuels de formation (CIF) pour comprendre les mécanismes et les enjeux de la lecture dans le développement social d'un quartier ou dans l'évolution d'une entreprise.

■ **des séjours familiaux** à dominante lecture en relation avec des comités d'entreprise, des associations...

■ **des stages de formation** d'acteurs municipaux (ASEM, animateurs de prévention, soutien scolaire, contrats emploi-solidarité...) et de coéducateurs (parents...); des options dans des formations telles que DEFA, BAFA, animateurs de classes transplantées, etc...

D'une manière ou d'une autre et dans des proportions variables, ces stages aborderont au minimum chacun de ces 6 points :

1) Le journal

Un centre de classes-lecture participe à la réalisation de deux types de journaux :

- un journal quotidien interne, lu tous les matins par les participants au stage. Ce journal présente des points de vue sur les activités de la veille et permet à chaque individu d'être dans une véritable situation de lecture grâce à la possibilité qui lui est faite, par l'écrit, de prendre des distances vis-à-vis de ce qu'il vit, de confronter son point de vue à celui d'un autre, de le faire évoluer, de mieux comprendre les expériences, de les intégrer à son système théorique d'explication et de pouvoir les transformer.
- un journal destiné aux habitants d'un quartier, d'une ville ou d'un canton et paraissant toutes les six semaines environ. Ce journal, distribué à toutes les familles, est l'organe de la politique de lecture. C'est lui qui présente, confronte, approfondit, analyse, prolonge, avec ses lecteurs, les manifestations locales.

2) La radio

Un des moyens les plus puissants de provoquer des rencontres fréquentes avec le journal consiste à «travailler» son contenu pendant plusieurs semaines dans des émissions de la radio locale et de créer des animations sur les ondes provoquant une curiosité et une interactivité qui intègrent progressivement l'écrit dans les préoccupations et les attitudes quotidiennes du plus grand nombre.

3) Observatoire des écrits

La bibliothèque du Centre travaillera dans quatre directions :

- permettre aux lecteurs de comprendre les enjeux de l'édition
- favoriser la production d'écrits nouveaux en s'associant les services d'écrivains «en résidence»
- faire de la bibliothèque une base logistique qui accompagne les actions des non-lecteurs
- participer, au même titre que les autres lieux de lecture, à des actions de formation qui offrent les moyens techniques de rencontre avec l'écrit.

4) Montage de manifestations ou participation à des manifestations locales

Le Centre de Classes-Lecture accompagnera des actions qui n'ont pas la lecture et l'écriture comme sujets de préoccupation. Il aidera à voir comment, à travers toute activité qui s'approfondit, l'écrit permet aux individus, sans jamais que la lecture soit privilégiée, de développer une approche complémentaire des situations.

5) Animation de laboratoires mobiles de lecture

L'informatique est une aide considérable au perfectionnement des comportements de lecteur. Le centre mettra à disposition de publics différents et dans des lieux différents, pendant quelques mois, des micro-ordinateurs et des logiciels d'entraînement à la lecture en veillant à ce que leur utilisation soit intégrée dans des modules cohérents de perfectionnement.

6) Laboratoires publics d'écriture

Les laboratoires publics d'écriture sont des lieux où des individus vivant dans la même communauté, apprennent, avec l'aide de professionnels, à approfondir et à faire partager leurs expériences en les confrontant à celles des autres grâce au pouvoir d'organisation et de théorisation que permet l'écriture.

Ces laboratoires disposeront de moyens d'édition et de diffusion suffisants pour que s'inventent, en même temps que des textes, de nouveaux auteurs, de nouveaux lecteurs et d'autres regards sur le quotidien.

UN LIEU PARTICIPANT A L'AMONT ET L'AVAL DES SEJOURS

Bien que s'apparentant aux principes des classes transplantées, un stage-lecture est moins un projet «scolaire» qu'un projet social. Aussi doit-il être préparé plus longuement compte tenu de sa nouveauté et du plus grand nombre de partenaires qu'il concerne. En particulier, au moment où il se négocie, il est prioritaire de rencontrer les élus responsables des affaires économiques, des affaires sociales, de l'emploi, de la formation continue, de la culture, des affaires scolaires, etc...

L'équipe du Centre départemental préparera le séjour pour en faire un élément de la politique globale d'une ville ou d'un quartier-lecture, spécialement en réunissant des acteurs qui se côtoient sans avoir toujours la possibilité de travailler ensemble.

De la même manière, le suivi est indispensable pour aider l'équipe à son retour sur une durée assez longue dans ses efforts d'implication progressive de l'environnement et dans une formation continue dont le stage aura marqué le point de départ.

Cette fonction en amont et en aval est si importante qu'il faut prévoir, dans la dotation en personnel du centre, les moyens de l'accomplir simultanément auprès de plusieurs communes.

UN LIEU EN RELATION AVEC LA RECHERCHE

L'évaluation est de peu d'intérêt lorsqu'elle sanctionne a posteriori et de l'extérieur des opérations. En revanche, elle est indispensable comme outil d'analyse des actions ; c'est dire qu'elle fait partie de l'action et qu'une formation doit inclure la prise en charge par les acteurs eux-mêmes de ces dispositifs d'observation et de suivi. Il s'agit essentiellement de :

1. suivre l'évolution des politiques de lecture dans un quartier en s'intéressant :

- à la production des écrits : nature, origine, destination, fonction des écrits
- à la diversification des actions par les associations, les institutions...
- aux transformations chez les médiateurs directs de l'écrit (enseignants, bibliothécaires), chez les médiateurs indirects (associations) et auprès des publics des représentations de la lecture, de la non-lecture, des difficultés de la lecture, des causes d'échec..
- aux connaissances que les publics ont des ressources et des actions menées...

2. décrire les opérations conduites dans les institutions spécialisées et dans les associations en recensant leurs actions, leurs publics, leurs objectifs, les écrits qu'elles proposent (ceux qui sont lus, ceux qui sont vendus), les ressorts théoriques sur lesquels elles se fondent, la manière dont elles font connaître leurs projets, dont elles associent d'autres partenaires, dont elles s'ouvrent à d'autres publics, dont elles enrichissent les offres de lecture (promotion du livre...) et dont elles transforment les conditions sociales du recours à l'écrit.

L'intérêt et la difficulté de ces démarches d'évaluation résident incontestablement dans le caractère différé sur le moyen terme des effets observables et sur la nécessité méthodologique de les mesurer loin de leur source.

...

Ce document s'est proposé de faire le point sur les fonctions et les moyens d'un Centre de Classes-Lecture tel que l'Association Française pour la Lecture en a expérimenté le principe depuis 3 années. Il constitue une sorte de référence objective que chacun peut examiner pour décider, en connaissance de cause, de l'orientation qu'il souhaiterait donner à une création nouvelle.